



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/082/HAB-OPAH

SÉANCE DU 31 JUILLET 2019

OBJET : HABITAT – OPAH

Mise en œuvre de l'OPAH 3 – Attributions d'aides communales.

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 23 juillet 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM.

Absents : Georges MELA ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Jean-François GIRASCHI à Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Léa MARIANI à Xavière MERCURI ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une 3^{ème} convention relative à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été signée le 15 mai 2013 entre la Commune de Porto-Vecchio, la Collectivité Territoriale de Corse, le Département de la Corse du Sud et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Cette convention a fait l'objet de la délibération n° 12/061/HAB du 25 juin 2012.

Il indique que les subventions accordées par l'ANAH sont complétées par l'octroi de subventions accordées par la Collectivité Territoriale de Corse et le Département de la Corse du Sud.

A ce jour, 1 nouveau dossier a fait l'objet d'une décision de principe d'octroi de l'ANAH et d'une demande de paiement du solde des subventions à celle-ci, selon le plan de financement suivant :

PROPRIETAIRE	Eugène MELA
PO/PB/COPRO	PB
Réf ANAH	02A002311
Type	Menuiseries extérieures / Isolation des murs / Travaux amélioration énergétique
Montant HT des travaux	57.243 €
Aide de l'ANAH	11.600 €
ANAH au titre du programme « Habiter mieux » (1) (FART)	2.000 €
Subvention Collectivité de Corse (Ancien CG2A 1.000 € et Ancienne région Corse 2.000 €)	4.971 €
Subvention Commune	3.314 €
Total des aides	21.885 €

(1) Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-21,

Vu la délibération n° 12/061/HAB du 25 juin 2012,

Vu la décision d'octroi de l'ANAH du 06 juillet 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services publics Industriels et Commerciaux du 29 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : que le plan de financement permettant le versement des subventions par les financeurs pour le dossier suivant est arrêté comme suit :

PROPRIETAIRE	Eugène MELA
PO/PB/COPRO	PB
Réf ANAH	02A002311
Type	Menuiseries Extérieures / Isolation des murs / Travaux amélioration énergétique
Montant HT des travaux	57.243 €
Aide de l'ANAH	11.600 €
ANAH au titre du programme « Habiter mieux »(1) (FART)	2.000 €

Subvention Collectivité de Corse (Ancien Département + Ancien Région corse)	4.971 €
Subvention Commune	3.314 €
Total des aides	21.885 €

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à solliciter la Collectivité de Corse pour le versement des subventions susmentionnées, suite aux décisions d'octroi de l'ANAH du 28 octobre 2013 et de prorogation du délai d'exécution des travaux du 09 décembre 2016.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

